REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260304-2026_02_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 04 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – M.PONDARD – M.PRIME – M.LEFORT – C.ROLLAND – E.BROHAN – P.BONNIN – S.TACHEAU
Convocation : le 25 février 2026
Absents excusés : M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN
Absents : S.POUPET
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-02-06 : TRAVAUX TÉLÉCOM – POSE DE FOURREAUX – ILOT JEHANNO

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation établie par Morbihan Énergies pour les travaux télécom – pose de fourreaux – Ilot Jehanno.

- Montant prévisionnel : 6 800 € HT
  1 360 € TVA
  8 160 € TTC

- Financement collectivité : 100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de financement et de réalisation de ces travaux précités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX 56250 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du